7ÈME FORUM INTERNATIONAL AFRIQUE ET BEAUTÉ

LES MARCHÉS DE LA BEAUTÉ EN AFRIQUE : ENTRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, PARTENARIATS ET INNOVATION



20 22



DÉCLARATION DE SALY

2022

Nous, participants au 7ème Forum International Afrique et Beauté qui s'est tenu à Saly (Sénégal) du 15 au 19 Octobre 2022, suite à en avoir débattu pendant 5 jours, déclarons :

- Nous engager, afin d'atteindre l'objectif d'un développement partagé « gagnant gagnant gagnant gagnant » (développement durable local, biodiversité, innovation et commerce de la Beauté), de tenir compte des aspects socio économiques, et environnementaux.
- Pour la mise en œuvre de ces objectifs, il sera nécessaire :
- 1 d'encourager l'ensemble des participants venant des différents pays africains représentés au Forum (Sénégal, Togo, Maroc, Mauritanie, Burkina Faso, République du Congo Brazzaville, Madagascar, Gabon, etc.) à créer une structure associative ou coopérative afin de regrouper les acteurs des Métiers de la Beauté (producteurs de plantes, chercheurs, transformateurs, les marques de beauté existantes, etc.) , afin de disposer d'un réseau de solidarité, de mieux communiquer les besoins des différents acteurs et du marché aux autorités administratives tout en les sensibilisant à l'importance socio économique des Métiers de la Beauté.
- 2 **de mieux diffuser les résultats des travaux issus de la Recherche**, notamment sur les plantes pour les Métiers de Beauté, pour qu'ils soient à la disposition de tous les types d'acteurs, et des futures structures associatives créées dans chaque pays.
- 3 Compte tenu du manque de matériel et d'équipements des laboratoires (universitaires et privés) dans les pays africains riches en plantes et en connaissances traditionnelles associées, nous recommandons aux Autorités de ces pays de prendre des mesures favorables pour que le maximum des étapes de la Recherche, du Développement et de la Valorisation se fassent sur leur territoire.
- 4 de tenir compte du manque d'unités locales de transformation et de productions d'ingrédients et de produits finis destinés aux Métiers de la Beauté.

DÉCLARATION DE SALY

2022

5 - de mettre en place et suivre la règlementation concernant des produits toxiques toujours utilisés dans certains produits de beauté sur le marché local, notamment les dépigmentants, qui demeurent un vrai problème de santé publique.

A ce titre, nous remarquons l'influence néfaste de la publicité et des séries télévisées y compris africaines qui donnent une image faussée de la beauté africaine en sur -exposant des femmes de teint clair.

Par ailleurs, les participants souhaitent souligner les points suivants :

6- La conservation de la biodiversité ne peut pas se faire uniquement par les aires protégées, mais

elle demande aussi de favoriser des financements pour la valorisation de cette biodiversité afin :

- > De mieux impliquer les populations locales.
- > De créer des incitations pour la conservation de la biodiversité.
- > De favoriser la valorisation économique de cette biodiversité à travers les Métiers de la Beauté.
- 7 Les objectifs du Protocole de Nagoya (PN) sont appréciés mais il serait souhaitable que les bonnes pratiques qui sont déjà en cours soient prises en compte. Une surrégulation ne doit pas être un frein ni à la recherche et ni à la valorisation. Lors de la mise en place d'une législation Il faut être attentif au risque de rupture entre des partenaires pour des filières existantes. IL faut également encourager de nouvelles recherches qui sont les sources du développement futur aussi bien local qu'international.

Les participants ont constaté que de nombreuses parties prenantes manquent encore d'informations et de sensibilisation sur le PN et ils souhaitent que des ateliers de formation et sensibilisation au PN soient organisés plus fréquemment pour toutes les parties prenantes. Les processus APA et les réglementations doivent être clairs et bien communiqués. (APA : l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation)

8 - Nous attirons particulièrement l'attention des acteurs des Métiers de Beauté, à l'international comme en local, à mieux prendre en compte les traditions, les savoir-faire locaux, les différences culturelles et les modes d'organisations locales, les techniques de transformation, y compris au niveau des règlementations (Iso, Bio, Equitable, etc.).

Nous recommandons à ce titre la mise en place de systèmes participatifs de garantie (SPG) dans chaque pays pour la certification Bio, Equitable, etc.

Les participants au Forum de Saly suggèrent de s'appuyer sur la Norme européenne ISO 16628 « ingrédients et produits cosmétiques naturels et biologiques ». C'est une référence publique et non privée, indépendante et sans frais de certification qui permet de mettre sur le marché des produits de qualité. L'orientation des cultures de plantes dédiées aux Métiers de la Beauté vers l'Agroécologie est plus que souhaitable (absence de pesticides et autres produits phytosanitaires chimiques de synthèse).

DÉCLARATION DE SALY

2022

9 - La commercialisation entre les différents pays est souvent un problème compte-tenu des contraintes douanières et des coûts de transport. Pour y remédier l'application des réglementations actuelles et/ou à créer seraient nécessaires.

10 - Le travail des coopératives et des associations productrices de matières lères végétales doit être rémunéré à sa juste valeur par les acheteurs internationaux. Un système de régulation des prix d'achats seraient nécessaires afin d'éviter les abus.

11 - L'accès au financement (via les bailleurs et/ou les fonds publics) est difficile pour les acteurs des métiers de la beauté, en particulier pour les petits acteurs. Nous suggérons, entre autres :

- Une simplification des procédures de financement.
- La diminution des garanties demandées
- La modernisation des moyens de paiements pour faciliter le commerce

12 - Il est nécessaire d'inciter les partenaires internationaux des métiers de la beauté et notamment ceux œuvrant dans la fabrication d'ingrédients végétaux cosmétiques à ce qu'un maximum d'étapes de production soient faites au niveau local.

13 – Nous encourageons la diaspora à mieux se structurer afin d'aller plus loin dans le soutien les initiatives des différents acteurs de métiers de la beauté en Afrique afin que le « Made in Africa » occupe la place qui lui revient. La diaspora et les populations issues de celles-ci, maitrisent parfaitement, les traditions, la connaissance des plantes et des rituels ancestraux. Elle s'investit déjà sur le continent en nouant des partenariats avec les acteurs locaux. Elle doit maintenant se structurer, s'organiser afin que ses actions soient mutualisées et plus visibles par les acteurs des métiers de beauté. La diaspora, représente un pont essentiel entre les acteurs du Nord et les acteurs du Sud.

14 - L'accès aux packagings (flacons, tubes, pots, ...) est difficile pour les acteurs africains des métiers de la beauté. Pour y remédier, nous conseillons :

- De créer des groupements d'achats afin de bénéficier de conditions d'achats auprès des fournisseurs internationaux.
- De faire l'inventaire des matériaux disponibles localement afin de développer des packagings
- D'innover vers de nouvelles formes de produits

15 - Comme tout « savoir-faire » doit s'accompagner de « faire savoir », Il nous semble nécessaire d'organiser de l'évènementiel autour des métiers de la Beauté en Afrique. Des prix d'excellences délivrés par des jurys de professionnels seraient à créer.

La FIAB, en tant que Fédération Internationale Afrique et Beauté valide cette déclaration « Saly 22 » et se propose de la porter très haut pour qu'elle soit entendue partout où elle pourra être appliquée.